



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 14 novembre 2018 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

### Etaient présents :

Emeric SALLE, Dominique GALLETTI, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN,  
Paul FIGVED, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusée :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Christine VALLA

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

## Finances

### 1) Budget "Commune" décision modificative n°3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2018 "commune".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Maire donne les éléments d'explication relatifs aux modifications des crédits :

- Ouverture des crédits en dépenses et en recettes, fonctionnement et investissement pour l'intégration des travaux en régie : Pont de Puy Chirouzan et appartement de l'ancienne école du Bez
- Réduction de crédits en recettes d'investissement pour prendre en compte la suppression de deux subventions
- Ouverture des crédits complémentaires nécessaires pour le programme informatique de l'école

### 2) ERILIA Garantie d'emprunts – allongement de la durée

Le Conseil Municipal renouvelle sa garantie pour le remboursement de 2 emprunts réaménagés par la caisse de dépôts et consignations au profit de la société Erilia suite à l'allongement de la durée des emprunts.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 3) Gratification départ à la retraite M. Pascal DUPONT

Le Conseil Municipal :

- ✓ Prend acte que l'Amicale du Personnel Communal a fait l'avance du cadeau de départ à la retraite de Pascal Dupont pour un montant de 370.60 €,
- ✓ Rembourse l'Amicale du Personnel Communal de 370.60 €, et dit que la dépense est inscrite au Budget "Commune" pour l'année en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

.../...

**4) Forfait ski scolaire : prise en charge**

Le Conseil Municipal :

- ✓ Confirme la prise en charge par la Commune des forfaits ski scolaires pour les enfants du groupe scolaire Louis Taravellier au tarif de 43 € pour la saison 2018/2019,
- ✓ Accepte la prise en charge par la Commune des forfaits ski scolaires pour les enfants scolarisés en primaire hors de la Commune et les étudiants domiciliés sur la Commune avec leurs parents jusqu'à l'âge de 25 ans et remboursement par les familles sur la base de 43 € pour la saison 2018/2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**5) Travaux canal Puy Saint Pierre : paiement**

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des travaux faits en urgence, dans le budget communal et la refacturation à l'ASA du Canal de Puy St Pierre au coût réel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6) Refacturation de travaux et services extérieurs**

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des travaux demandés par des particuliers et la refacturation au coût réel aux intéressés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**7) Travaux Pont des Ecoutes : financement**

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement, accepte la prise en charge des travaux dans le budget communal et autorise le Maire à refacturer aux intéressés les travaux au coût réel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**8) Travaux chemin des Crozes : demande de subvention**

Le Conseil Municipal accepte les travaux de réfection du Chemin des Crozes et sollicite l'aide du Département.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Secrétariat Général**

**9) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des déchets-exercice 2017**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du Service Public d'élimination des déchets établi pour l'année 2017

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**10) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement collectif et non collectif : exercice 2017**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels du service public d'Assainissement collectif et non collectif établis pour l'année 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**11) Tarifs secours sur piste 2018/2019 : Prestations**

Le Conseil Municipal :

- ✓ confie à SCV Domaine Skiable le service "secours sur pistes",
- ✓ approuve les tarifs de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2018/2019,
- ✓ Prend note que le marché pour la réalisation de prestations de transports sanitaire dans la vallée de la Guisane est conclu avec la Société Ambulances Altitude,
- ✓ approuve la convention à intervenir avec le SAF pour l'intervention de l'hélicoptère.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **12) Secours sur pistes : tarifs facturation 2018/2019**

Le Conseil Municipal demande le remboursement des frais de secours sur pistes engagés par la Collectivité auprès des blessés ou de leur compagnie d'assurances et arrête les tarifs pour la saison d'hiver 2018/2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **13) Retrait du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au retrait de la Commune de La Salle les Alpes du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **14) Commune de La Salle les Alpes / Communauté de Communes du Briançonnais : Transfert de la compétence eau potable**

Le Conseil Municipal se prononce contre le transfert de la compétence "eau potable" à la Communauté de Communes de Briançonnais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **Patrimoine**

### **15) Principe d'autorisation de paiement direct des indemnisations « responsabilité Civile »**

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de l'indemnisation directe par la Commune des sinistres "Responsabilité Civile" d'un montant maximum de 400 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **Personnel**

### **16) Recrutement d'un vacataire**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter un vacataire du 06 décembre 2018 au 15 avril 2019 afin de conduire le Baby-Crabe, engin de déneigement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **Information - Questions diverses**

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

1) Il est établi un avenant n°12 à la convention de mise à disposition des tennis municipaux le 1er juillet 2000 entre l'Association Tennis Club du Grand Serre Che, représentée par son Président M. Dominique GALLETTI et la Commune afin de procéder à la résiliation anticipée de celle-ci à la date du 15 septembre 2018.

2) Il est établi un contrat de nettoyage entre la Commune et M. Dominique FAURE pour le nettoyage des locaux communaux, pour une année à compter du 1er septembre 2018, et ce suivant les tarifs actés et arrêtés par contrat du 3/09/2018.

3) Il est établi un avenant n°1 entre la Commune et M. Faycel NAKAB (chalet du lac) pour le maintien de la redevance annuelle actuelle d'un montant de 6 000 €, et ce pour la prochaine saison 2018/2019.

4) Il est établi un avenant n°1 à la convention de gestion du centre équestre entre la Commune et Mme Muriel FINE, Présidente de Serre Che équitation afin de proroger la durée d'exploitation du centre équestre pour la période du 15/09/2018 au 30/04/2019.

5) Il est établi un contrat de location pour un camion Mercedes- Benz avec la Société DAGA du 1/12/2018 au 31/03/2019.  
Montant mensuel des prestations pour un forfait de 4 000 km/mois :  
2 700 € HT soit 3 240 € TTC  
Montant total pour la période du 1/12/2018 au 31/03/2019  
10 800 € HT soit 12 960 € TTC

6) Il est établi un contrat de gérance de la patinoire municipale avec la Société Montagne à la Carte pour les saisons 2018 - 2019 et 2019 -2020. La gérance est assurée chaque saison du 15 novembre au 31 mars.  
Le gérant recevra une somme forfaitaire de 22 500 € TTC sous la forme de 5 versements de 4 500 € chacun à échéance des 15/12, 15/01, 15/02, 15/03 et 15/04.  
Le gérant recevra une somme variable proportionnelle à la fréquentation et représentant 24 % des recettes encaissées.  
Le gérant recevra une somme variable correspondant à 50 % des économies réalisées concernant les fournitures d'électricité et de gaz selon les moyennes de référence prévues au contrat.

7) Il est établi un marché de travaux pour la création d'un franchissement par un passage à gué-radier submersible du torrent des Ecoutes avec l'entreprise OLIVE TRAVAUX pour un montant de 16 998.00 € HT soit 20 397.60 € TTC.

**FIN DE LA SEANCE A 21H06**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.**

Mme Odile FINE indique qu'elle accueille très favorablement la délibération relative au retrait de la commune du SiepB car les dysfonctionnements ne sont toujours pas réglés à Moulin Baron. M. Jean-Michel DELBANO confirme ces éléments.

Mme Odile FINE informe également les membres de l'assemblée que l'ordre du jour du conseil n'était pas affiché à Moulin Baron. Le DGS informe Mme FINE que la police municipale a procédé à l'affichage de l'ordre du jour du conseil dans l'ensemble des panneaux de la commune. Une vérification va être effectuée par la police municipale.

M. Bernard GRAVIER indique que dans le cadre d'un chantier privé rue de la Bergerie au Bez ,un lampadaire a été déposé pour les besoins du chantier et qu'il n'a pas été remis en place depuis plus d'un an. Le DST indique que le câble d'alimentation du lampadaire a été volé alors que l'architecte du chantier avait pour mission de s'assurer de sa mise en sécurité le temps de l'intervention nécessitant la dépose du lampadaire. Le DST attend un retour de l'architecte sur le remplacement de ce câble. M. GRAVIER demande qu'un lampadaire soit réinstallé pour l'hiver.

Par ailleurs, M. GRAVIER demande également pourquoi il n'a toujours pas reçu l'indemnisation relative à la servitude en tréfonds pour le passage du réseau d'eau sur sa propriété. Le DST indique qu'il attend les plans du titulaire du marché pour pouvoir calculer le montant de l'indemnité. Le titulaire du marché sera relancé afin d'obtenir ces éléments.

Le Maire,  
Gilles FERLI

